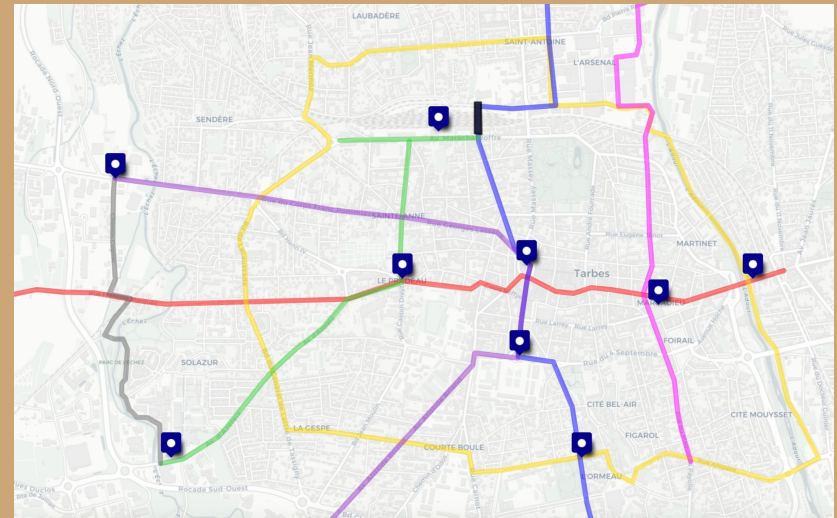


Voie rose

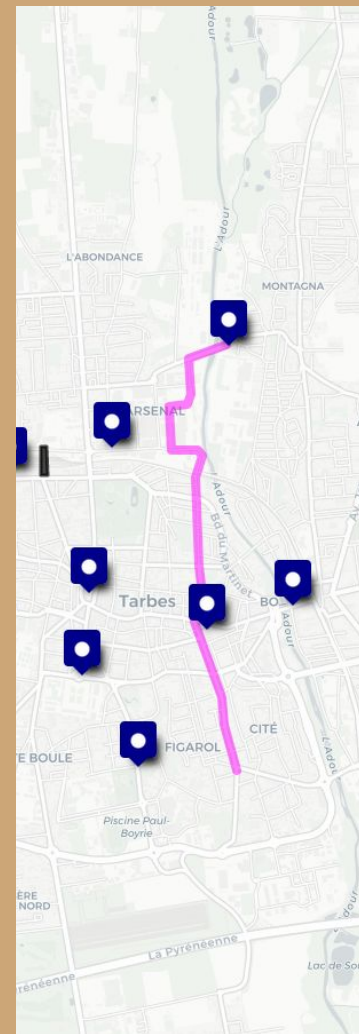
Nord Est - Sud Est



Voie rose

Nord Est - Sud Est

Arsenal - Marcadieu
Figarol / Ormeau





Voie rose

partie nord

Arsenal

D 908 (voie jaune)
av. des Forges (voie jaune)
carrefour rue St Jean / bd du Martinet - rue Péreire



→ vers
Aureilhan

Voie rose - partie Nord

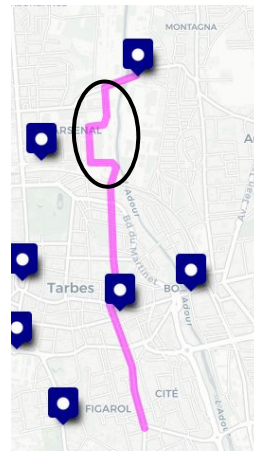
Ce tronçon dessert deux axes est-ouest Tarbes / Aureilhan

- au nord : quartier Laubadère \longleftrightarrow lycée professionnel Sixte Vignon / Aureilhan (N21 vers Rabastens)
- au sud : gares par la future passerelle - cinémas et restaurants - Usine des Sports - commerces / Aureilhan (quartiers sud : Tuilerie et Bout du Pont) / Séméac

Il résorbe une des coupures urbaines ferroviaires tarbaises

2 liaisons à traiter :

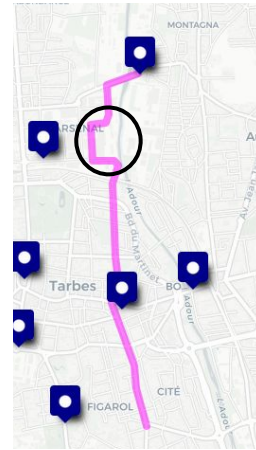
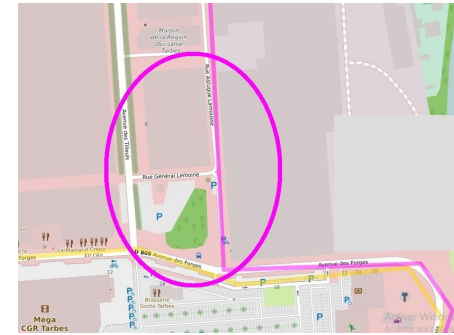
1. le passage rue Auguste Lamousse \rightarrow av. des Forges
2. le passage av. des Forges \rightarrow carrefour bd du Martinet / rue Péreire



Voie rose - ZA Arsenal

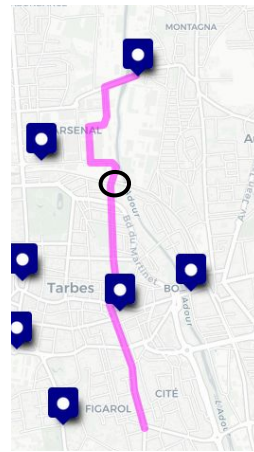
1. liaison rue Auguste Lamousse \longleftrightarrow av. des Forges (*voie jaune*)

Proposition : piste bidirectionnelle depuis la D608 côté Est des rues, passant sur le parvis de l'Usine des Sports (*des cyclistes le font déjà*) - la jonction avec l'av. des Forges se faisant sur la piste cyclable bidirectionnelle (*voie jaune*)



Voie rose - *liaison av. des Forges → carrefour Martinet - Péreire*

Le passage sous la voie ferrée se fait dans une zone 30 limitée au seul tronçon de la rue St Jean situé entre l'av. des Forges et l'intersection avec le bd du Martinet + rue Péreire.



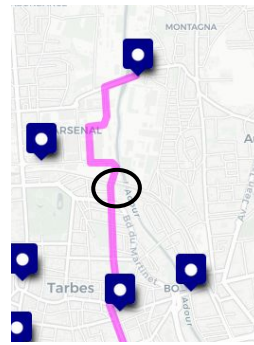
Proposition 1 : piste cyclable sur l'une des deux voies sous le pont + feux pour les automobilistes avant l'intersection : suppression du petit giratoire

Proposition 2 : élargissement du passage piétons Est pour y faire passer piétons + cyclistes

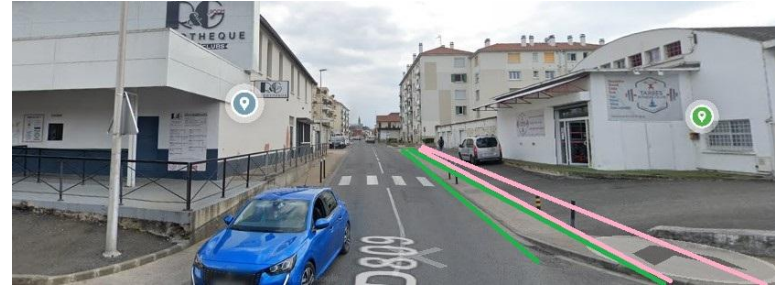


Voie rose - *liaison av. des Forges → carrefour Martinet - Péreire*

Entre la voie ferrée et le carrefour bd du Martinet/rue Péreire la rue St Jean est complexe à aménager pour faciliter la circulation des cyclistes aux heures de pointe.



Proposition : créer un aménagement dans le sens montant nord → sud (*si faible soit la pente*) entre la rue Nelli et la sortie du parking de la résidence, avec stationnement devant la salle de sport, actuellement en bataille, passant en créneau (+ *dégagement devant les box à mesurer pour savoir si son emprise peut être réduite*)



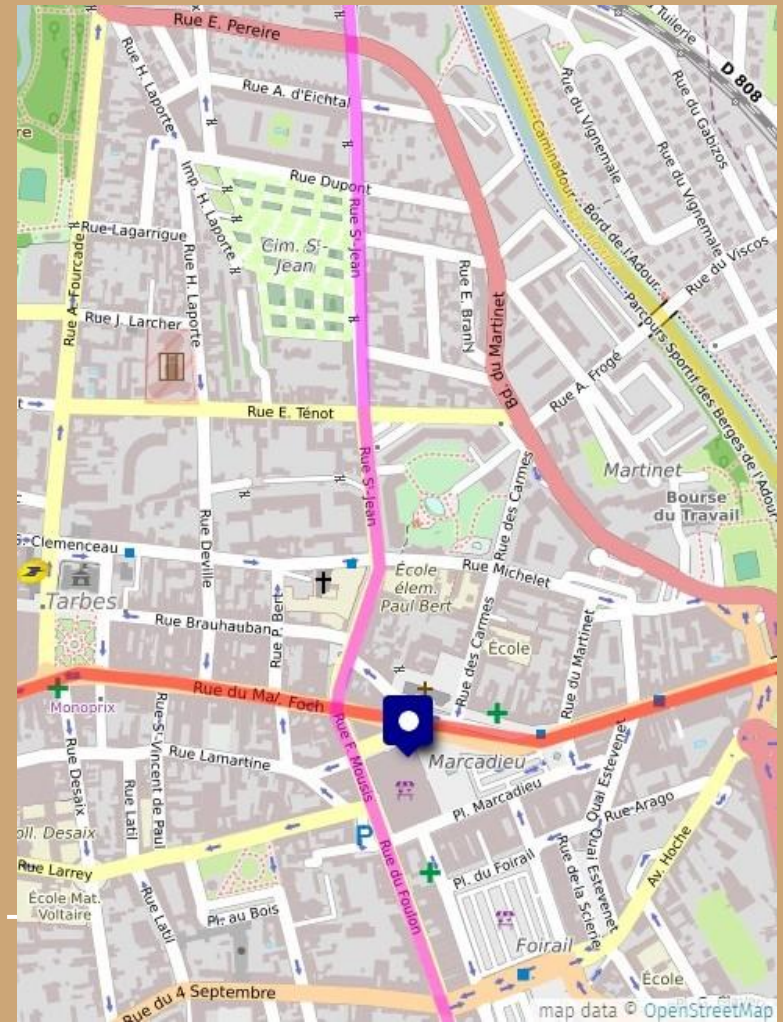
Voie rose

partie centrale

rues St Jean
du Portail d'Avant
F. Mousis
du Foulon

Pôles générateurs de déplacements

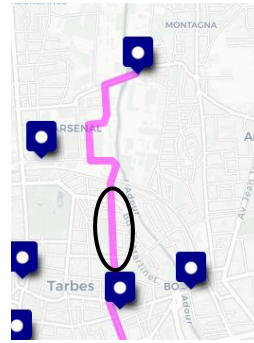
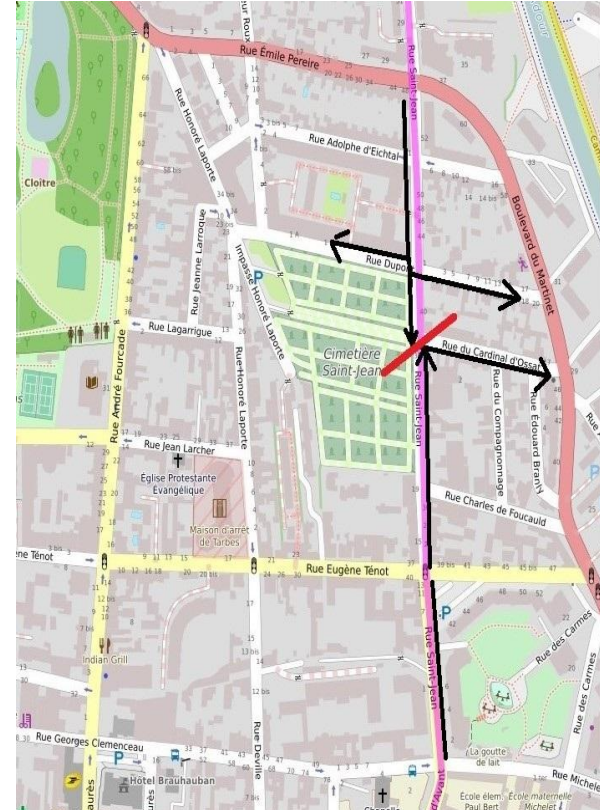
Cimetière
garage automobile
EHPAD Marie St Frai
pl. Marcadieu + Foirail



Voie rose - Rue St Jean - cimetière St Jean - garagiste

Propositions :

- Couper le trafic de transit nord \longleftrightarrow sud *(le bd du Martinet est à quelques dizaines de mètres)*
- Supprimer un itinéraire "malin" ouest \rightarrow est par la rue Dupont
- Passer toute le quartier en **Zone 30**



Voie rose - Rue St Jean - cimetière St Jean - garagiste

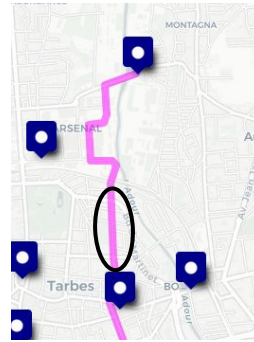
1. **couper le trafic de transit nord \longleftrightarrow sud** par des sens uniques opposés avec stationnement unilatéral côté n° pairs (*Est*):

nord \rightarrow sud : entre le bd du Martinet et la rue du Cardinal d'Ossat (*accès au cimetière depuis le nord conservé*)

sud \rightarrow nord : entre la rue Michelet et la rue du Cardinal d'Ossat (*accès conservés au cimetière depuis l'église Ste Thérèse + au garage depuis Marcadieu*)

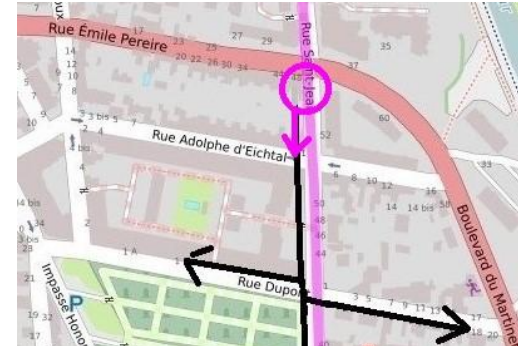
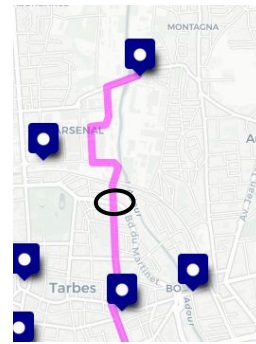
\rightarrow La voie de circulation dégagée permet de créer une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale.

2. **supprimer l'itinéraire "malin" ouest \leftrightarrow est** en mettant la rue Dupont en sens uniques opposés à ceux de la rue Adolphe d'Eichtat (*juste au-dessus*)



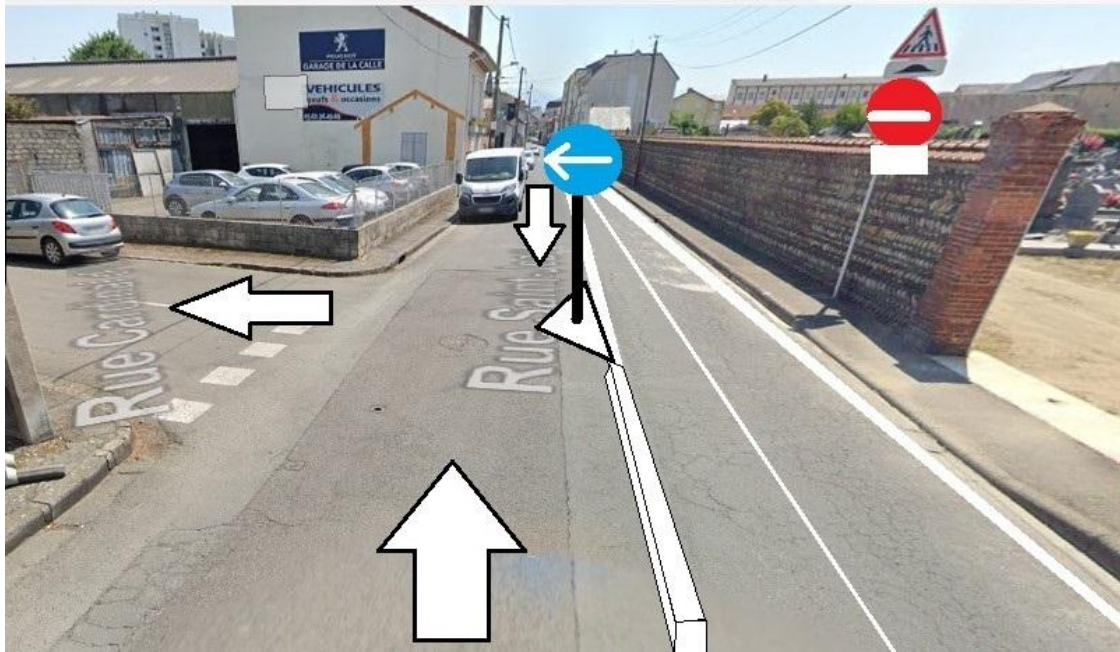
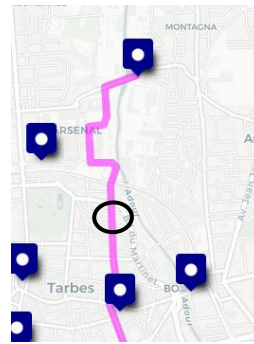
Voie rose - Rue St Jean - vue du sens unique nord → sud

Le feu tricolore d'origine est supprimé et un feu tricolore cycliste avec panneau M12dfg est installé.
Stationnement supprimé ou reporté à l'extérieur de la piste longeant le trottoir côté habitations



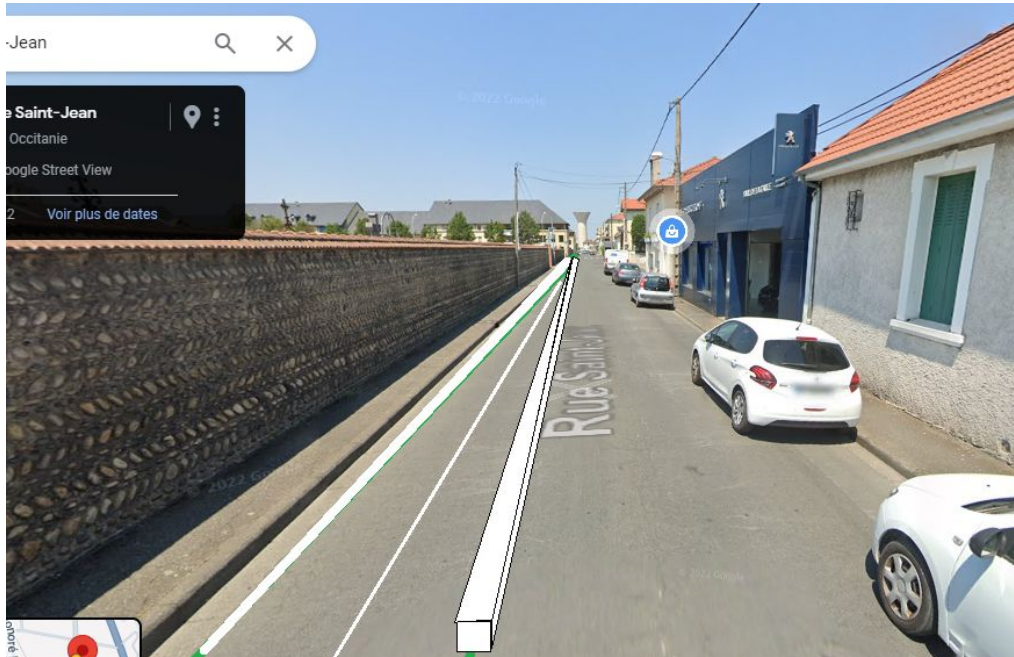
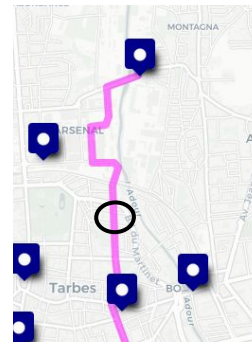
Voie rose - Rencontre des sens uniques opposés

Panneau limitation 30 km/h remplacé par un sens interdit sauf cyclistes et rue de dégagement laissée en double sens pour les riverains



Voie rose - Rencontre des sens uniques opposés

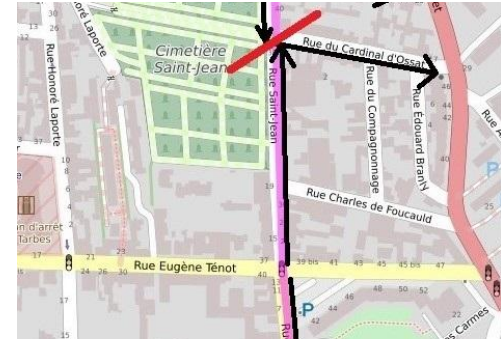
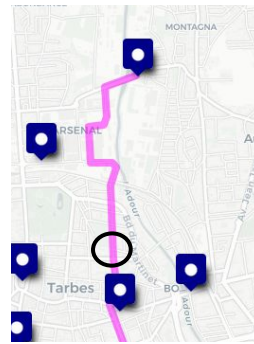
Vue sud → nord





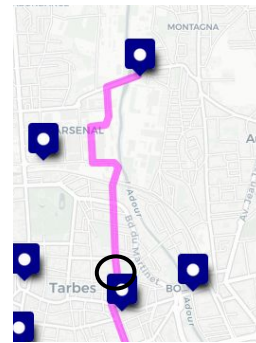
Voie rose - *Rue St Jean vue S → N depuis la rue Ténot*

On remarque qu'à cet endroit l'étroitesse de la rue empêche déjà le stationnement bilatéral



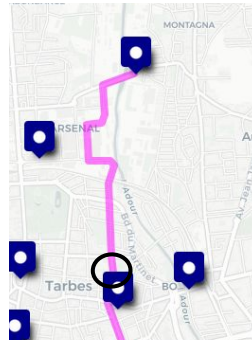
Voie rose - *Rue St Jean vue N → S*

Entre les rues E. Ténôt et Michelet



Voie rose Rue Portail d'Avant entre rues Ténôt et Michelet

Proposition 1er tronçon : 2 places de stationnement sont supprimées (déplacées à l'extérieur de la piste cyclable ?) pour permettre l'élargissement du trottoir + faire obliquer la piste vers le 2ème tronçon

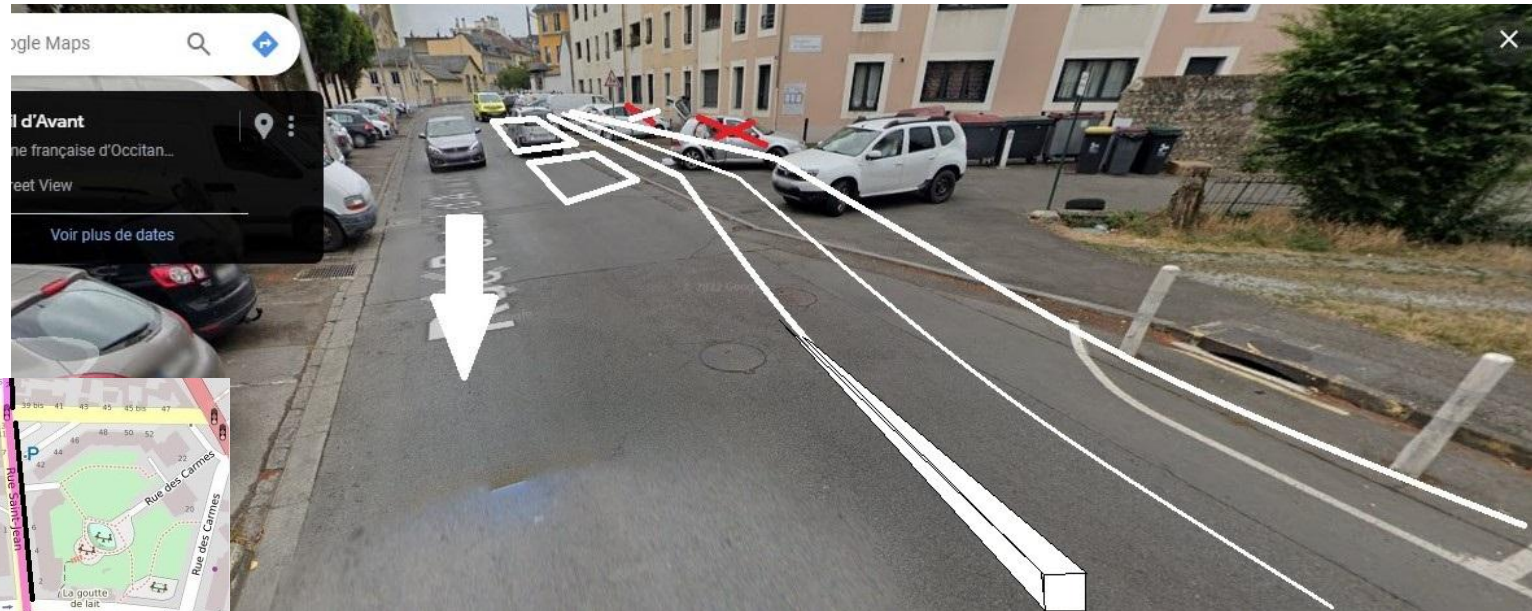
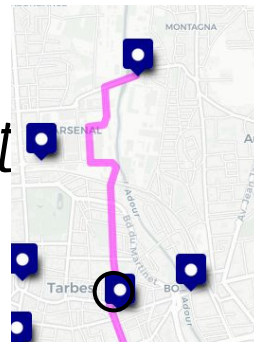




Voie rose - *Rue Portail d'Avant entre rues Ténot et Michelet*

Proposition 2ème tronçon : la piste cyclable passe le long du trottoir.

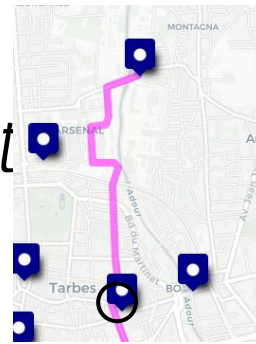
Des places de stationnement en créneau peuvent être conservées entre la piste et la voie motorisée





Voie rose - Rue Portail d'Avant entre rues Ténnot et Michelet

Proposition 3ème tronçon : ce tronçon devient une Vélorue complétant la Vélorue Foch et le passage en Vélorue de la partie Est de la rue Brauhauban



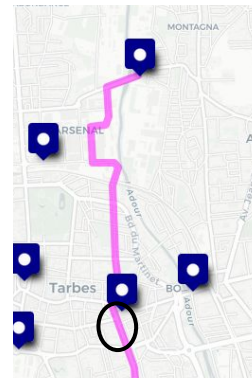
Limitation à 20 km/h



Voie rose - *Rues Mousis et du Foulon*

entre les rues Foch et du 4 sept.

Proposition : Vélorue complétant la Vélorue Foch et communiquant avec la piste cyclable de la rue Larrey



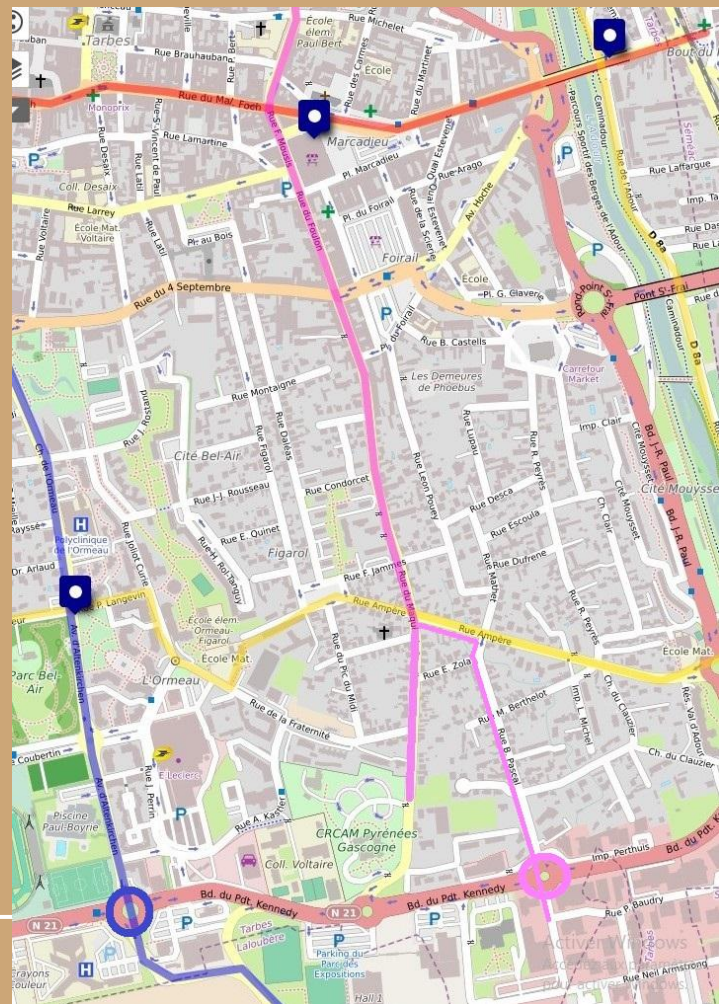
Voie rose

partie sud

Pôles générateurs de déplacements :

au nord : pl. Marcadieu et du Foirail
rue Larrey : commerces + accès Brauhauban
Aureilhan et Séméac par le Pont St Frai (N21)

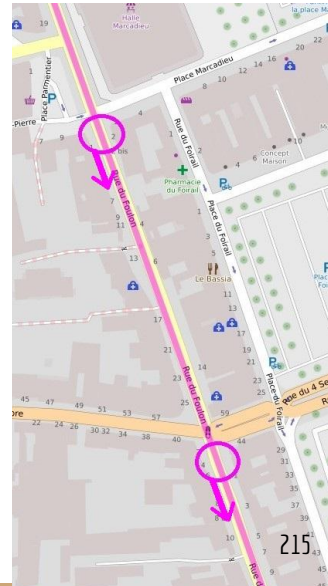
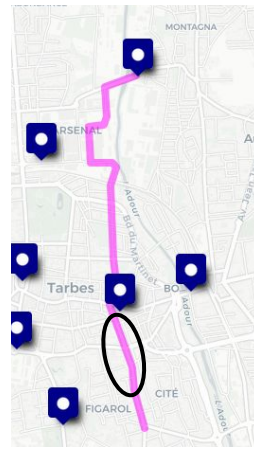
au sud : Cité Figarol
Séméac et Soues via rue Ampère (*Voie Vélo Jaune*)
collège Voltaire
Ctre Cial Leclerc Ormeau
CRCAM Pyrénées-Gascogne
ZA Kennedy, accessible par une branche passant
par la rue Blaise Pascal puis le giratoire Marc
Glacardy (*à aménager à la hollandaise*)





Voie rose - *Rue du Foulon*

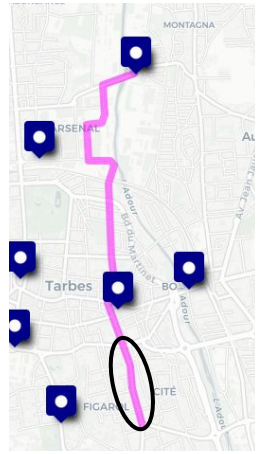
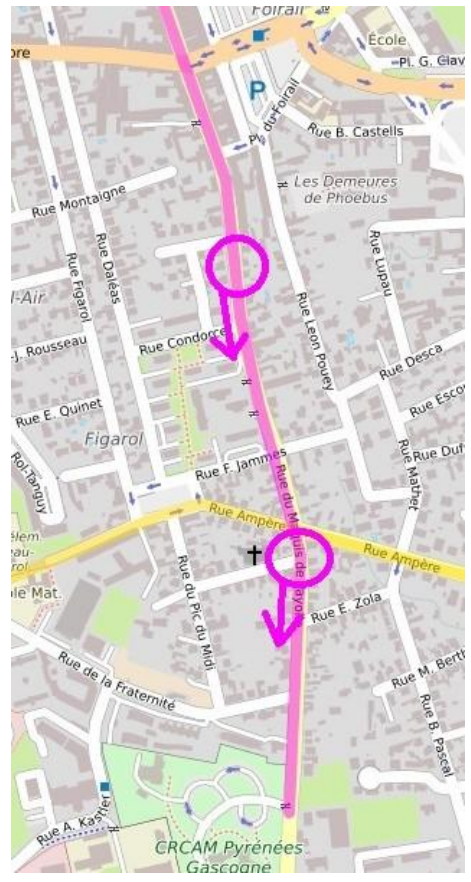
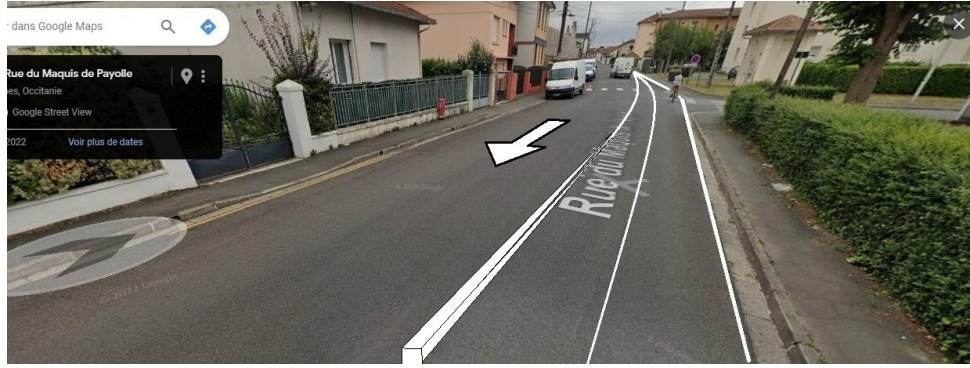
Proposition : Mise en sens unique sud → nord des rues du Foulon et du Maquis de Payolle depuis la rue de la Fraternité jusqu'à la pl. Parmentier (sens de circulation du bus T4) vues depuis pl. Parmentier (rue du Foulon) / rue du 4 sept. (rue M. de Payolle)





Voie rose - Rue du Maquis de Payolle

vues depuis Cité Figarol / rue Ampère

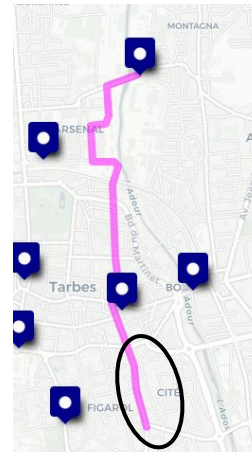


Voie rose - Accès à la ZA Kennedy + CCI

par les rues Ampère (Voie Jaune), Mathet, Blaise Pascal puis le rond-point Marc Glacardy

Propositions :

1. Rue Blaise Pascal, quartier pavillonnaire sans trafic de transit, passée en DSC (puisque en zone 30)
2. Giratoire aménagé à la hollandaise afin de sécuriser la traversée des cyclistes



Voie rose - Résumé

- Itinéraire Nord - Sud desservant plusieurs pôles d'intérêt et d'habitation (Arsenal, Marcadieu, Figarol, etc.)
- Alternative au périphérique (*bds Kennedy et J.R. Paul -RN21- bd du Martinet*); elle est un peu plus proche de la **Voie bleue** qu'elle complète et passe au coeur de pôles d'habitation.
- La mise en sens unique, parfois opposés, de tronçons permet de casser l'historique trafic de transit. Celui-ci peut se rabattre sur les bds périphériques et la circulation de desserte locale peut se diluer dans la voirie secondaire.

